

La délégation CGT était composée de Jeff LEFEUVRE (CGT TRESOR), Christophe TESSIER (CGT TRESOR), Thierry LE GOAZIOU (CGT IMPOTS).

La séance plénière a été précédée d'un groupe de travail préparatoire le 30 novembre.

En préalable, nous avons évoqué l'incident du CER (Centre d'encaissement de Rennes). En particulier les désagréments occasionnés aux collègues lors du protocole de décontamination prévu en cas de colis ou enveloppe piégés.

Nous avons remis au président du CHS le même courrier que la section CGT a adressée au TPG. Nous demandons une dotation de matériels et d'équipements complémentaires au CER pour améliorer la situation à l'avenir.

M Petska, pour le trésor, a décrit les faits et indiqué la réactivité des services de la TG, et propose un débriefing dans les jours prochains pour pallier aux difficultés rencontrées.

Nous avons appris qu'il s'agissait d'un produit alimentaire inoffensif. L'alerte a mis en évidence le sujet du courrier piégé, les directions se sont engagées à faire un rappel des consignes aux personnels. Le syndicat réinterviendra sur ce sujet lors du prochain CTPL du trésor.

Nous avons relaté la pétition des collègues de la TCA et la rencontre prochaine avec le TPG sur leurs conditions de travail et les revendications,

Intervention de l'ARACT :

Le service comptabilité de la TG a été proposé par le Trésor public pour une étude sur l'organisation du travail. Compte tenu du coût et de l'organisation proposée par l'ARACT, le contact pris avec cet organisme ne nous semble pas concluant pour le moment.

Les DTA :

L'Inspectrice Hygiène et Sécurité (IHS) a présenté les suites du recensement national des diagnostics amiante. Une base de données nationale est mise en place pour le suivi des travaux sur les résidences du ministère. En Ille et Vilaine, la présence d'amiante recensé est considéré comme « friable non dégradé ».

Suites du groupe de travail :

- demande d'un bilan sur le ménage des locaux administratifs.
- demande d'un rappel sur les procédures d'alerte et de retrait par les directions.
- mise en place d'un GT sur le développement durable en 2010.

Document unique d'évaluation des risques professionnels :

3 DU et leur programme de prévention nous ont été soumis pour avis. Celui de la DCFO (dircofi ouest) de l'école de l'INSEE (ENSAI) et celui de la direction régionale de l'INSEE.

Pour la DCFO :

M Marteville a indiqué que la procédure liée au DU avait associé à la démarche, les personnels mais aussi les représentants des personnels en groupes de travail.

Interrogé sur les risques organisationnels, il indique que sa direction n'a pas de réforme de services en cours et que de ce fait les risques organisationnels ne sont pas recensés.

L'avis de 12 CHS de l'interrégion est obligatoire.

Bien que les travaux de recensements et la démarche ait été soutenus par les représentants des personnels CGT dans les différentes directions, la délégation CGT, a exprimé ses réserves sur le document, sur la cotation des risques, sur le manque de recensement des risques organisationnels, sur la démarche participative, comme elle l'a fait en CTP, et en conséquence s'est abstenue.

Pour l' ENSAI et la direction régionale de l'INSEE :

La démarche du document unique a été entreprise depuis plusieurs années à l'INSEE. la démarche participative n'a pas été mise en place lors de l'élaboration mais sera élaborée en 2010.

Nous avons fait remarquer que le document de l'ENSAI en prévention des risques psychosociaux demandait des moyens en personnel. Nous souhaitons voir apparaître ce type de moyens de prévention dans les DU qui nous seront présentés pour AVIS ; Nous nous sommes également abstenus.

RAPPEL : Le DU engage pénalement son signataire (le chef de service).

Les autres directions présenteront les DU et programmes de préventions en 2010.

Le président du CHS nous a informés de la mise en place d'une cellule d'écoute et de prévention en matière de discriminations. Cf ALIZE et ECHANGES, Affaire à suivre...

Grippe H1N1 :

Nous avons demandé aux directions présentes, comment elles abordaient les demandes d'absences que les collègues sollicitent soit pour accompagner leurs enfants dans les centres de vaccinations soit pour rester auprès de leurs enfants en cas de fermetures de classe etc...

En réponse : unanimité des directions pour un traitement avec le maximum de bienveillance du fait du caractère exceptionnel de la situation.

Questions diverses :

Le CHS a financé l'installation de défibrillateurs à Magenta, une formation devait être dispensée, ou en est on ?

Réponse : un défibrillateur est disponible à l'accueil de magenta , des collègues ont été formés à son utilisation, l'appareil n'est pas installé de façon visible au public, c'est le choix de l'administration. il serait utile , à notre avis de porter à la connaissance de tous, (agents et public) qu'un tel dispositif est présent à MAGENTA, en laissant l'usage aux habilités.

POINT sur les crédits : dépenses engagées 225000 € sur un total de 300000 €

Demande de visites médicales spéciales (vue) pour les agents du P.I.A.A.